



Procès-verbal de la réunion du jeudi 2 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis au théâtre municipal de Forges-les-Eaux, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 23 janvier 2023.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 64 Pouvoirs : 5 Votants : 69.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Olivier D. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Martin T. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Frere P. Lemoine K. Dion P. Gibaux M. Hautemayou O. Letellier J.P. Leroux C. Goulay S.

Absent excusé : R. Décarnelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Bellay, excusée, pouvoir à J.P. Henry
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- D. But excusé, pouvoir à E. Picard
- J.Y. Duflos excusé, pouvoir à F. Bourguignon
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias.

Secrétaire de séance : Françoise Asselin.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. Picard remercie Mme Lesueur, maire de Forges les Eaux, pour son accueil dans le théâtre municipal.

1^{ère} séance : D.O.B 2023

M. Picard débute la réunion avec la présentation du rapport des orientations budgétaires 2023. Une copie de ce rapport a été transmis aux élus en même temps que la convocation.

M. Quesney indique qu'il y a une erreur dans le report des restes à réaliser 2022, page 15.

M. Picard lui indique que le montant sera corrigé.

Mme Lesueur demande si les montants des subventions des travaux du siège communautaire, sont indiquées dans le D.O.B.

M. Picard répond que dans le cadre du D.O.B, ne sont indiquées que les prévisions. Le montant des subventions attribuées, sera indiqué au budget, si ce chiffre est connu au moment de la préparation, et si les arrêtés ont été reçus par la CC4R.

M. Dion demande l'explication sur la hausse des recettes de fonctionnement en 2021.

M. Picard répond que cela s'explique par la perte de la recette de la taxe d'habitation, qui est compensée par une dotation de l'état, récupérée sur les recettes foncières du Département.

Les élus n'émettent pas d'observation particulière sur ce D.O.B 2023, qui sera adressé en Préfecture.

La 1^{ère} séance du conseil est clôturée.

2^{ème} séance :

3/ Reconduction des permanences bureau logement pour 2023.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le président à signer la convention avec INHARI pour la reconduction de la permanence du bureau logement pour l'année 2023. Cette permanence se déroule 2 fois par mois sur 2 sites différents : salle de réunion de la CC4R à Forges, et à Gournay et 1 fois par mois à la mairie de La Feuillie. Cette permanence permet aux administrés de demander l'aide d'INHARI pour monter les dossiers de demande de subvention auprès du Département, afin d'obtenir l'aide financière accordée pour l'amélioration du logement. Ces aides sont soumises au barème du revenu du foyer, elles peuvent atteindre 25 %.

Une délibération doit donc être prise pour autoriser le président à signer la convention annuelle et mandater la participation financière 2023 à Inhari pour 18 708€.

M. Picard indique que la CC4R va intégrer le P.I.G (programme d'intérêt général) du département, dans le courant de l'année 2023.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

4/ Renouvellement de l'espace info-énergie pour 2023

Une délibération est nécessaire pour autoriser le président à signer la convention avec INHARI pour le renouvellement de l'espace info énergie sur l'année 2023. Une permanence a lieu chaque mois sur le site de forges, et 1 fois par mois à Gournay et La Feuillie (1 mois sur deux). Cette permanence permet aux administrés d'obtenir un conseil des futurs travaux à réaliser et un accompagnement dans les dossiers de demande de subvention auprès de La Région (Certificat d'économie d'énergie), ma prim rénov', dans le cadre des travaux liés aux économies d'énergie. La subvention varie en fonctions des revenus du foyer et des travaux engagés.

Une délibération doit donc être prise pour autoriser le président à signer la convention annuelle et mandater la participation financière 2023 à Inhari pour 9 366€.

Mme Dieutre demande s'il y a beaucoup de fréquentation sur les permanences INHARI.

M. Picard lui répond que ce sont des permanences qui fonctionnent très bien et sont beaucoup fréquentées. Les plannings des RDV sont complets à l'avance. Depuis la crise énergétique, la fréquentation a augmenté, la demande est importante.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité

5/ Renouvellement de l'espace numérique mobile pour 2023

Le président devra être autorisé à signer la convention avec Média formation pour le renouvellement de l'espace numérique pour 2023. 2 journées de permanence ont lieu chaque semaine sur les différentes communes. Cet accompagnement est encadré par un animateur avec du matériel mis à disposition (ordinateur, imprimante, scan et tablette) afin d'aider les administrés dans leur démarche administrative numérique (C.V, impôts, demande de carte grise, Carsat, Compte Améli, CAF, etc), ceci afin de réduire la fracture numérique sur le secteur. Une délibération devra être prise pour autoriser le président à signer cette convention et mandater la participation annuelle de 20 000€.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

6/ Délibération pour acter l'ouverture anticipée de crédit budgétaires d'investissement sur le budget principal et le budget annexe du SIEOM

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés ci-dessous sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions visées au CGCT.

Considérant que l'adoption du budget 2023 interviendra fin mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits ci-dessous :

Budget principal de la CC4R	Crédits ouverts Au BP 2022	25%
Chapitre 20		
opération 101 - mobilier et matériel informatique	- €	- €
opération 111 - mobilier et matériel informatique	26 000,00 €	6 500,00 €
opération 129 -Frais d'étude / MSP la Feuillie	548,00 €	137,00 €
opération 131 - Frais d'étude / MSP Gournay-en-Bray	50 000,00 €	12 500,00 €
opération 133 - siège CC4R	80 556,00 €	20 139,00 €
opération 136 - Frais d'étude / ZA de la Garenne	2 448,00 €	612,00 €
opération 138 - Aire d'accueil des gens du voyage	50 000,00 €	12 500,00 €
opération 140 - travaux gendarmerie Gournay en Bray - étude	40 000,00 €	10 000,00 €
opération 147 - étude aménagement PEM Serqueux	50 000,00 €	12 500,00 €
Sous total chapitre 20	299 552,00 €	74 888,00 €
Chapitre 21		
opération 101 - installations générales, amgts divers	- €	- €
opération 101 - mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
opération 111 - matériel de bureau et mat informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
opération 115 - Agencement locaux Forges	10 000,00 €	2 500,00 €
opération 128 - installations générales, RAMI	- €	- €
opération 128 - mobilier - RAMI	14 000,00 €	3 500,00 €
opération 131 - MSP Gournay-en-Bray	500 000,00 €	125 000,00 €
opération 133 - siège CC4R	1 442 000,00 €	360 500,00 €
opération 134 - communication	1 000,00 €	250,00 €
opération 135 - balisage chemins de rando / set Forges	- €	- €
opération 137 - mobilier crèche de Forges	7 000,00 €	1 750,00 €
opération 142 - Achat défibrillateurs	18 000,00 €	4 500,00 €
opération 144 - Véhicule portage de repas	10 000,00 €	2 500,00 €
opération 145 - Signalétiques ZAC CC4R	50 000,00 €	12 500,00 €
opération 146 - Balisage circuit équestre cyclo	40 000,00 €	10 000,00 €
opération 148 - Vidéo protection ZA et PEM	24 000,00 €	6 000,00 €
opération 149 - logement de la Feuillie	15 000,00 €	3 750,00 €
Sous total chapitre 21	2 151 000,00 €	537 750,00 €
Chapitre 23		
opération 116 - MSP Forges / Gaillefontaine	117 700,00 €	29 425,00 €
opération 136 - install, mat et outillage / ZA la Garenne	144 148,00 €	36 037,00 €
opération 138 - Aire d'accueil des gens du voyage	350 000,00 €	87 500,00 €
opération 140 - travaux gendarmerie Gournay en Bray	350 000,00 €	87 500,00 €
Sous total chapitre 23	961 848,00 €	240 462,00 €
Total Général	3 412 400,00 €	853 100,00 €

Budget annexe SIEOM	Crédits ouverts Au BP 2022	25%
Chapitre 21		
Opération 0010 : Bacs roulants OM	69 800,00 €	17 450,00 €

Opération 0013: Matériel multi-média	1 500,00 €	375,00 €
Opération 0015 : Colonnes verres	48 000,00 €	12 000,00 €
Opération 0018 : Composteurs		- €
Opération 0025 : Travaux Déchetteries	118 008,00 €	29 502,00 €
Opération 0027: Locaux-garage-bureaux	2 000,00 €	500,00 €
Sous total chapitre 21	239 308,00 €	59 827,00 €
Chapitre 23		
Opération 0025 : Travaux Déchetteries	249 150,00 €	62 287,50 €
Opération 0027: Locaux-garage-bureaux	100 000,00 €	25 000,00 €
Sous total chapitre 23	349 150,00 €	87 287,50 €
Total Général	588 458,00 €	147 114,50 €

7/ Autorisation de demandes de subvention DETR, DSIL, Département et Région.

Des délibérations doivent être prises pour autoriser le président à déposer des demandes de subvention auprès des différents organismes pour les opérations suivantes :

1. Aménagement d'un bâtiment pour le siège de la CC4R et pour un espace de formation et de co-working :
Etat (DSIL) ; Département ; Région

Les subventions sollicitées sont :

DSIL	30 %
Région Normandie	20 %
Département de Seine Maritime	30 %

2. Rénovation globale et énergétique de la maison de santé de Gournay-en-Bray : Etat (DETR) ; Région

Les subventions sollicitées sont :

DETR	30 %
Région	10 %
Fonds vert	20 %

Question et informations diverses :

M. Picard indique que le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 23 Mars à 18h30, à la salle des fêtes de Gournay en Bray, (pour l'approbation des C.A et le vote des B.P).

M. Cosquer revient sur le sujet des parcs éoliens et souhaiterait que la CC4R prenne une délibération pour protéger le paysage du secteur et ne pas voir se multiplier les projets sur le territoire.

M. Picard rappelle que le PETR a rédigé une délibération de principe dans ce sens, il ajoute qu'il est favorable à protéger l'environnement. Lors d'un prochain conseil, une délibération de principe pourra éventuellement être acté par les élus.

Mme Buquet revient sur le programme des « 200 gendarmeries » et souhaite savoir où en est ce projet.

M. Picard indique qu'il n'y a pas, pour le moment de site retenu ou non retenu. Seul une candidature a été actée pour le moment auprès de l'état. La commune de Neuf-Marché a été ciblée, il s'avère que la population et le conseil municipal ont émis un avis défavorable. La gendarmerie poursuit l'étude de ce dossier et va peut-être retenir l'option d'une implantation d'une brigade mobile de 7 agents. L'implantation est différente, avec l'obligatoire de les loger tout de même.

M. Picard tiendra les élus au courant de l'évolution de ce dossier.

Pour finir, M. Picard indique qu'il a demandé à l'état la possibilité de renforcer les effectifs des gendarmeries existantes sur le territoire. La réponse a été négative.

M. Quesney demande qui finance les travaux.

M. Picard répond que les travaux seront pris en charge par un montage financier par des bailleurs sociaux déjà impliqués dans ce type de montage financier. Habitat'76 s'est déjà positionné. La gendarmerie paiera un loyer pour les locaux techniques et les logements.

M. Legay trouve dommage d'avoir appris ce projet par la presse.

M. Picard indique qu'une réunion en Visio a été proposée par l'état et la gendarmerie nationale en décembre et peu d'élus se sont connectés. Il en a aussitôt informé les membres du bureau, lors de la réunion suivante.

M. Mariette demande à ce que les vice-présidents fassent une présentation de leur travail à mi-mandat et de leur projet à venir.

M. Picard répond que ce bilan pourra être présenté dans la revue de la CC4R, ou lors d'une prochaine réunion.

M. Gaillon demande à quand est fixée la date butoir pour l'envoi du CRTE.

M. Picard répond que ce dossier est géré par le PETR.

M. Quesney demande la date des réunions pour le suivi de chantier du bâtiment communautaire.

M. Picard l'invite à se rapprocher de la direction générale des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Signature des délégués :

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, some with names written below them. The signatures are scattered across the page, with some names clearly legible: "Suzanne", "Berchamps", "Suzanne", "Bouquet", "Lepain", "Adrien", "F. Jus", "Him", "Bouquet", "Suzanne", "Berchamps", "Bouquet", "Lepain", "Adrien", "F. Jus", "Him", "Bouquet", "Suzanne", "Berchamps", "Bouquet", "Lepain", "Adrien", "F. Jus", "Him".

~~Autograph~~

~~Be~~

~~With~~

~~Chase~~

~~Has
Sung~~

~~Leaves~~

~~Q~~
~~AW~~

~~"~~

~~*~~

~~Hi~~

~~Large scribbled signature~~